

ATTENTION DANGER : TRAVAUX !

spécial
1^{er} degré

Le ministère travaille en ce moment sur la redéfinition des missions des métiers de l'éducation. L'ouverture de ces chantiers se fait dans un contexte de conflit en cours avec une partie importante des personnels au sujet de la réforme des rythmes scolaires, qui est l'occasion de remettre en cause les droits et garanties des professeur-e-s des écoles, mais aussi de tentative d'annualisation du service des remplaçant-e-s.

Loin d'entendre les revendications de SUD éducation, le ministre poursuit ses attaques dans les groupes de travail sur les PE, les directions d'école et les RASED :

Créteil
SUD
Education

contact@sudeducriteil.org
http://www.sudeducriteil.org
01.43.77.33.59

Sans prendre le risque de ressusciter la grande grève victorieuse de 1987 en annonçant la création d'un corps statutaire spécifique,

le groupe de travail « direction d'école »

vis explicitement à instaurer un métier distinct de celui d'enseignant-e, avec pour fonctions le « pilotage pédagogique » des équipes et l'exercice d'une « véritable responsabilité », et une gestion de carrière sur le modèle de l'administration civile (compétences spécifiques, protocoles d'inspection et d'affectation particuliers, ouverture d'un échelon contingenté supérieur à la hors-classe, etc...).

« Chevilles ouvrières » de la mise en place de la réforme des rythmes de l'aveu même du ministère, elles et ils bénéficieraient de décharges d'APC qui retomberaient à la charge de leurs collègues, et de formations académiques spécifiques occasionnant des absences dont on peut douter qu'elles seront remplacées vu les sous-effectifs actuels.

Le terme de « pilotage pédagogique » dit clairement que **les enseignant-e-s seraient placé-e-s dans une position de subordination** par rapport à leur direction, première étape pour une hiérarchisation accrue. SUD éducation dénonce cette remise en cause de la liberté pédagogique et les barrières supplémentaires qu'elle implique sur la pratique de pédagogies alternatives. Pire, la définition des missions de la direction d'école empêche intrinsèquement la possibilité d'une direction coopérative et collégiale des écoles.

Parallèlement à ces groupes de travail, et afin de faciliter la mise en place d'une réforme des rythmes qui passe mal, un décret prépare

l'annualisation du service des remplaçant-e-s

selon des modalités à la discrétion des DASEN... mais pouvant atteindre 30h de classe certaines semaines !

Face à ce véritable cheval de Troie qui menace l'ORS des PE, SUD éducation réaffirme son attachement à la définition de nos services sous forme de **maxima hebdomadaires**.

Grand seigneur, le ministère a annoncé dans

le groupe de travail « professeurs des écoles »

qu'il élargirait l'accès à la hors-classe de 2% à... 4% ! L'**aggravation des inégalités salariales**, voilà tout ce qui est proposé aux PE pour faire passer la pilule. SUD éducation revendique au contraire l'avancement automatique au grand choix et la transformation de la hors-classe en échelons supplémentaires.

Ces groupes de travail font partie intégrante d'attaques coordonnées autour de

la réforme des rythmes

sur laquelle Peillon tente de passer en force, malgré la forte mobilisation du 14 novembre et le **prochain rendez-vous dans l'unité le jeudi 5 décembre**. Cette réforme menace pourtant l'égalité des élèves face aux Projets Éducatifs Territoriaux, soumet les enseignants à l'arbitraire des élus locaux et entrave l'exercice du droit syndical. Il faut suspendre ce dispositif et abroger le décret !

Pour SUD éducation, les projets ministériels ne sont pas acceptables : ils ne répondent pas aux besoins de l'école et des personnels. Le service public d'éducation doit être radicalement transformé. Les droits des personnels, leurs conditions de vie et de travail doivent être profondément améliorés. Pour imposer ces changements nécessaires, nous ne pourrions compter que sur nos mobilisations. Construisons les luttes pour une école égalitaire, émancipatrice, démocratique. Mobilisons-nous :

- pour la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition de plafonds nationaux,
- pour l'augmentation du nombre de postes aux concours et la titularisation de tous les personnels précaires,
- pour la réduction du temps de travail dans le cadre de maxima de service hebdomadaires diminués, contre toute annualisation,
- pour la compensation de la pénibilité et des tâches supplémentaires par des diminutions des services,
- pour des augmentations générales des salaires,
- pour le rétablissement des droits syndicaux, du droit de grève et pour l'abrogation du service minimum.

Aucune « priorité à l'éducation » n'est possible dans un contexte d'austérité budgétaire. Il faut changer les rapports de force pour une autre école, une autre société.

Rescapé du naufrage, le groupe de travail « RASED »

consacre la réhabilitation du dispositif, y compris dans les spécialités des maîtres E et G et des psychologues. Cependant, **la liste de leur missions et la taille de leur zone d'intervention augmentent de façon inquiétante** (notamment dans le cadre du cycle CM1-CM2-6ème), or les créations de postes annoncées ne suffisent pas à compenser les coupes sombres du gouvernement précédent.